

Séance du mercredi 11 DÉCEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 11 décembre 2019 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN,
Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE,
Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Madame Denise VILLETTE,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Paul MARCOIN,
Monsieur Hervé POTHIER, Monsieur François CATHELINÉAU,

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Madame Émilie PINARD a donné procuration à Monsieur Vincent ASSELIN,
Madame Marie-Agnès GARNIER a donné procuration à Madame Denise VILLETTE,
Monsieur Stéphane COLLIN a donné procuration à Monsieur Michel THOUVIGNON,
Monsieur Michel MEUNIER a donné procuration à Monsieur Dominique LELIEVRE

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2019.
- Intervention de Monsieur M. NIVAN de l'ADIL.
- Achat structure jeu, vélos et stores de la salle de motricité à l'école (demande de subvention).

Délibération

- Concert Opus 45, décision sur dépense résiduelle. **Délibération**
- Achat ordinateur secrétariat mairie (logiciel windows 10). **Délibération.**
- Achat et pose d'un abri bus. **Délibération.**
- Convention avec la banque alimentaire du Loiret. **Délibération.**
- Décision à prendre concernant la possibilité de vendre l'auberge de Sigloy. **Délibération.**

Informations diverses :

- Equipement cuisine salle des fêtes.
- Agent recenseur pour le recensement de la population 2020 : Valérie BARRUET.
- Synthèse de la réunion sur le devenir de la bibliothèque municipale (Dominique LELIÈVRE).
- Décision sur carton d'invitation vœux de l'équipe municipale.

Divers : questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2019.

Le compte-rendu du 13 novembre 2019 nécessite que nous ajoutions les éléments suivants :

- Mention d'une réunion à la bibliothèque pour envisager les solutions permettant sa réouverture.
- Il a été mentionné la venue du Président du Conseil Départemental pour rencontrer les pêcheurs de Loire.
- Madame Denise VILLETTE a évoqué les modalités d'indemnisation de la coordonnatrice du recensement de la population. Lors du conseil municipal du 13 novembre 2019, Monsieur le Maire avait évoqué une surcharge de travail pour la coordonnatrice qui sera compensée par le biais d'heures supplémentaires.

- Intervention de Monsieur M. NIVAN de l'ADIL : Présentation des premiers résultats de l'analyse des consommations en énergie (électricité et fioul) concernant les bâtiments appartenant à la commune ainsi que l'éclairage public.

Ce diagnostic fait apparaître des dysfonctionnements sur les horaires de mise en route et d'arrêt sur le système de chauffage, en particulier la salle des fêtes, qui entraînent des dépenses supplémentaires qui pourraient être évitées.

Il est aussi constaté qu'au regard des utilisateurs, la salle des fêtes est souvent surdimensionnée, entraînant des frais de chauffage prohibitifs.

A cet égard, il serait judicieux de pouvoir repositionner certaines activités dans la salle du Presbytère et de sensibiliser les utilisateurs de la salle des fêtes.

La mise en place d'un nouveau système de chauffage collectif pour l'ensemble des bâtiments devra être précédée d'une rénovation globale au niveau de l'isolation thermique (plancher, murs, huisseries) selon les bâtiments concernés.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 décembre 2019

Référence
2019-12-55

L'an deux mil dix-neuf et le 11 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Objet de la délibération
Achat structure de jeu et vélos école.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14

Madame Coralie CHAUVETTE était absente.

Madame Marie-Agnès GARNIER a donné procuration à Madame Denise VILLETTE, Madame Émilie PINARD a donné procuration à Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Stéphane COLLIN a donné procuration à Monsieur Michel THOUVIGNON. Monsieur Michel MEUNIER a donné procuration à Monsieur Dominique LELIEVRE.

Date de la convocation
06/12/2019

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Date d'affichage
06/12/2019

Objet de la délibération :

Achat structure de jeu et vélos école.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acheter une structure de jeu extérieur pour l'école ainsi que de nouveaux vélos.

Le montant du jeu extérieur avec dalle amortissante s'élève à 6 650.51 € T.T.C.

Le montant des vélos s'élève à 424.23 € T.T.C.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 16/12/2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à acheter les jeux pour l'école,

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental, au titre des communes à faible population et à signer tous les documents y afférent.

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel THOUVIGNON.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 décembre 2019

Référence
2019-12-56

Objet de la délibération
Achat ordinateur secrétariat mairie et logiciel windows 10

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14

Date de la convocation
06/12/2019

Date d'affichage
06/12/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 16/12/2019

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-neuf et le 11 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente.
Madame Marie-Agnès GARNIER a donné procuration à Madame Denise VILLETTE,
Madame Émilie PINARD a donné procuration à Monsieur Vincent ASSELIN,
Monsieur Stéphane COLLIN a donné procuration à Monsieur Michel THOUVIGNON.
Monsieur Michel MEUNIER a donné procuration à Monsieur Dominique LELIEVRE.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Achat ordinateur secrétariat mairie et logiciel windows 10.

Monsieur le Maire faire part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer l'ordinateur du secrétariat de la mairie.

En effet, il explique que le matériel a plus de 10 ans, qu'il commence à montrer des signes de faiblesse et qu'il faut passer au logiciel windows 10 afin de garantir la sauvegarde des données.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à acheter un ordinateur et le logiciel windows 10 pour le secrétariat de la mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel THOUVIGNON.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 décembre 2019

Référence
2019-12-57

Objet de la délibération
Achat et pose d'un abribus pour l'arrêt de car.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14

Date de la convocation
06/12/2019

Date d'affichage
06/12/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix-neuf et le 11 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente.

Madame Marie-Agnès GARNIER a donné procuration à Madame Denise VILLETTE, Madame Émilie PINARD a donné procuration à Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Stéphane COLLIN a donné procuration à Monsieur Michel THOUVIGNON. Monsieur Michel MEUNIER a donné procuration à Monsieur Dominique LELIEVRE.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Achat et pose d'un abribus pour l'arrêt de car.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'acheter un abribus pour le nouvel arrêt des cars scolaires de la commune.

Le montant de cet achat s'élève à 4295 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident

- De charger Monsieur le Maire de passer commande auprès du fournisseur
- D'inscrire cette dépense au prochain budget
- De régler la dépense en section d'investissement à l'article 2158.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 16/12/2019

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel THOUVIGNON.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 décembre 2019

Référence
2019-12-58

Objet de la délibération
Convention avec la banque alimentaire du Loiret

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14

Date de la convocation
06/12/2019

Date d'affichage
06/12/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 16/12/2019

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-neuf et le 11 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente.

Madame Marie-Agnès GARNIER a donné procuration à Madame Denise VILLETTE, Madame Émilie PINARD a donné procuration à Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Stéphane COLLIN a donné procuration à Monsieur Michel THOUVIGNON. Monsieur Michel MEUNIER a donné procuration à Monsieur Dominique LELIEVRE.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Convention avec la banque alimentaire du Loiret.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de colis alimentaire faite par une famille de Sigloy actuellement en difficulté financière. Il s'agit d'aider cette famille de manière ponctuelle. La commune ne bénéficiant plus de CCAS, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Banque alimentaire du Loiret.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la banque alimentaire du Loiret.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel THOUVIGNON.

Informations diverses :

- Stores de la salle de motricité de l'école : l'option volets roulants ayant été souhaitée, une demande de devis va être faite.

- Concert Opus 45 : les élus suggèrent que le concert se tienne dans l'Eglise, contact est pris avec le chef d'orchestre.

- Décision à prendre concernant la possibilité de vendre l'auberge de Sigloy : une partie des membres du Conseil Municipal n'étant pas disposée à prendre une décision, aucune délibération ne sera prise à ce sujet. Il a été proposé de modifier l'annonce en intégrant une reprise du fond de commerce ainsi qu'une baisse de loyer.

- Equipement cuisine salle des fêtes : dès réception des 3 devis, la commission afférente se réunira pour analyser les propositions tant d'un point de vue technique que tarifaire. Cet aménagement fera également l'objet d'une demande de subvention.

- Agent recenseur pour le recensement de la population 2020 : Monsieur le Maire informe que Madame Valérie BARRUET sera l'agent recenseur communal et précise son expérience passée dans ce domaine.

- Synthèse de la réunion sur le devenir de la bibliothèque municipale : compte-rendu de Monsieur LELIEVRE Dominique : éventail des propositions, des suggestions et de l'assistance proposées par le Directeur de la médiathèque Départementale. Constitution d'un comité de pilotage (élus, directrice de l'école et association de parents d'élèves) pour définir un plan d'action. Possibilité de s'appuyer sur différents contrats (emplois aidés, service civique...).

- Décision sur le carton d'invitation des vœux de l'équipe municipale : Dominique LELIEVRE se charge de la réalisation de ce document.

- Vœux des municipalités de la Communauté de Communes des Loges : le calendrier sera adressé aux élus par mail.

- RD 11 : compte-rendu de la réunion concernant la pose d'une écluse sur la RD11. Monsieur Michel PERTHUIS, responsable de l'Agence Territoriale d'Orléans, direction de l'ingénierie et des infrastructures. Il a été décidé de reconduire l'expérience de la pose d'une écluse sur la RD 11 en direction de Tigy. Un radar enregistrant les vitesses de passages précèdera de 15 jours l'installation de l'écluse. Ce même radar continuera ses prises de vitesse pendant toute la durée de « l'expérience écluse », le comparatif des données récoltées permettra d'apprécier la pertinence de l'écluse.

Tenant compte de l'absence de consensus sur le projet de la sécurisation routière, la poursuite de la procédure est reportée aux résultats de l'action citée précédemment.

Monsieur le Maire précise que Monsieur PERTHUIS a confirmé que l'absence des feux tricolores envisagés réduirait à néant la finalité du projet (ralentissement de la vitesse de la traversée du centre-bourg), sachant que les 2 plateaux de sécurisation ne sont plus accessibles d'un point de vue financier.

- Monsieur Olivier LEFAUCHEUX se propose de brancher les guirlandes lumineuses de la commune avec l'agent communal.

- Il a été constaté qu'un certain nombre de luminaires ne fonctionnaient plus, la liste des points concernés va être réalisée et fera l'objet d'une intervention de la société ISI ELEC.

La séance est levée à 22h35.